



Utilisez les sacs PMC et biodégradables réglementaires





Pour connaître les dates de collecte et trouver un recyparc, téléchargez gratuitement l'application **Recycle!**

Petits conseils pour les collectes en porte à porte



Sortez vos déchets aux heures indiquées dans votre calendrier de collecte.



Déposez votre conteneur à puce ou votre sac de déchets résiduels, vos papiers-cartons, vos sacs PMC et organiques de façon visible et accessible sur une zone publique en bord de voirie, sans gêner le passage, en veillant à ce qu'ils soient accessibles. Évitez de les mettre dans la rigole quand il pleut.



En cas de collecte de déchets résiduels en sac payant, emballez les déchets coupants dans du papier journal de façon à ce qu'ils ne blessent pas le collecteur.



Par temps de neige ou de verglas, les camions de collecte sont souvent dans l'incapacité d'assurer les collectes. Dans ce cas, veuillez rentrer vos déchets et ressortez-les à la prochaine collecte du même type



Le poids maximum autorisé de vos sacs et caisses est de 15kg. Au-delà, il ne seront pas collectés.



N'utilisez pas de contenant en plastique pour présenter vos sacs communaux, sacs pour déchets organiques et papiers-cartons. Nous déclinons toute responsabilité s'ils sont endommagés lors de la collecte.

Diminuez vos déchets

Achetez des produits
pauvres en emballages



Collez un autocollant
Stop Pub sur votre boîte
aux lettres



Donnez ou achetez
en seconde main



Ne gaspillez pas
la nourriture



Avec le soutien de
la



Wallonie